



MET PARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

21 DEC. 2022

Bureau du courrier

Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie
du lundi 14 novembre 2022

PV N° 2022/06

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Olivier ESCOTS
- Madame Béatrice de FRANÇOIS
- Monsieur Stéphane MARI
- Monsieur Patrick PAPADATO

Administrateurs absents :

- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Nicolas FLORIAN
- Madame Isabelle RAMI ayant donné pouvoir à M. ESCOTS
- Monsieur SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. DUPRAT
- Madame Brigitte TERRAZA ayant donné pouvoir à Mme de FRANÇOIS

Est présente pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, administratrice des finances publiques

Est présent pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Sont présents pour les représentants du personnel :

- Monsieur Pierre DARTIGUELONGUE
- Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Laurent SAUVAGE, directeur d'exploitation
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Monsieur Hivann SOUHAIR, chef du service de la fourrière,
- Monsieur Lucien LEVEAU, responsable de la sécurité/sûreté
- Madame Marion GOULAY, responsable du service commande publique
- Madame Blandine BOURGEOIS, service commande publique
- Madame Marie LOURENÇO, responsable service juridique
- Madame Morgane CROUZILLE, chargée de développement communication et qualité
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022. Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté.

M. DUBOS souhaite faire quelques remarques. Il avait été évoqué il y a quelques mois le remplacement de M. FLORIAN du fait de ses absences répétées aux séances du conseil d'administration. Est-ce que la procédure a été initiée ? Dans le règlement intérieur de la Régie, il n'est pas évoqué explicitement dans les intitulés que les représentants des associations ont voix consultative au sein de cette instance. Il souhaiterait que cette précision soit apportée. Il y a un an, une plainte a été déposée auprès du procureur de la République et il n'a pas vu de suivi de ce dépôt et souhaiterait avoir des informations sur ce sujet.

M. le président répond que la procédure pour le remplacement de M. FLORIAN a été lancée et Bordeaux Métropole doit désigner un nouvel administrateur. Pour ce qui est de la voix consultative des représentants des associations, ce point va être regardé. Il manque un membre consultatif au sein de cette instance mais c'est la commission consultative des services publics locaux qui doit désigner un nouveau membre en remplacement de M. SOLARI.

M. ANDREOTTI indique que, suite à la communication du rapport de la Chambre régionale des comptes, une plainte avait été déposée auprès du procureur de la République afin de se prémunir d'éventuels impacts négatifs notamment sur les problématiques financières des années 2013 à 2019, exercices contrôlés par la CRC. A ce jour, la Régie n'a eu aucune réponse des services de la Police Nationale. Il précise avoir été entendu par la Police Nationale en tant que représentant légal pour apporter tous éléments. C'est malheureusement classique dans ce type de procédure mais il faut savoir que le procureur de la République n'a aucune obligation de réponse à l'autorité qui l'a saisie. Après plus d'un an, il n'est pas persuadé qu'il y ait beaucoup d'éléments ou de faits pouvant caractériser une infraction quelconque qui se serait produite les années antérieures. Si c'était le cas, il pense que la Régie en aurait été informée. Si le procureur de la République signifie à METPARK un classement sans suite parce que des infractions n'ont pas pu être caractérisées, le conseil d'administration en sera informé sachant que le procureur de la République peut ne jamais prévenir la Régie des suites réservées à ce dossier. Depuis sa déposition auprès de la Police Nationale, il n'a jamais eu aucune nouvelle. Il est des plus probables que ce dossier ait été classé sans suite.

M. le président précise qu'en première partie de chaque conseil d'administration, il est toujours rendu compte des affaires en cours et des décisions rendues. Les classements sans suite des plaintes déposées auprès du procureur de la République sont très fréquents pour ne pas dire permanents y compris pour des agressions d'élus.

Mme de François confirme les propos de M. le président.

Info/2022/06/01 : information sur l'évolution de l'activité

M. ANDREOTTI souhaite mettre en perspective l'activité de METPARK par rapport aux autres opérateurs de stationnement en France. En effet, la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement confirme que chaque année, les opérateurs de stationnement perdent 2 % d'activité dans leur parking. C'est une tendance pérenne

qui est inéluctable. Il faut en avoir conscience pour avoir un pilotage et une gouvernance de l'activité un peu plus précis. Les villes plus durement impactées par cette baisse de fréquentation sont les grosses villes (les agglomérations et les métropoles) et les petites villes. Les villes intermédiaires s'en sortent mieux et arrivent à avoir une activité relativement soutenue. La Régie enregistre une légère hausse de ses abonnés résidents et permanents. A fin septembre, il est recensé 10 063 abonnés dont 3 911 résidents et 6 152 permanents. La tendance est plutôt bonne et la Régie suit les orientations de Bordeaux Métropole et de la ville centre en privilégiant le stationnement résident. Les abonnements vélos progressent, 413 à fin août.

La fréquentation horaire est positive avec près de 2 millions d'entrées dans les parkings. 3 zooms ont été faits sur 3 parkings qui enregistrent une baisse de fréquentation : centre commercial Mériadeck du fait de la mise en place de la gratuité liée à une preuve d'achat de 15 €, Pey-Berland sur lequel des travaux de peinture ont été réalisés pendant 3 mois et St Jean qui revient doucement à un étiage connu de sa fréquentation.

Les recettes horaires sont identiques voire supérieures à 2019 excepté sur les mois de juillet et août du fait certainement de la canicule qui a incité les touristes à se rendre sur la côte. Par rapport à 2019, l'augmentation des recettes horaires est de 13 %, soit une progression de près de 1 M€ sur les 9 premiers mois de l'année. Les autres recettes : abonnés, conventions et amodiations représentent presque 7,5 M€. Le total des recettes à fin septembre est de 16,5 M€. L'activité entre 2019 et 2022 enregistre une hausse assez substantielle due notamment à l'augmentation des tarifs horaires au 1^{er} janvier 2021, à la progression du nombre d'abonnés ces dernières années, à la facturation de la convention sur centre commercial Mériadeck pour 273 K€ ainsi qu'à la facturation des contributions annuelles des contrats d'amodiation pour 506 K€.

En septembre, l'activité de la fourrière a progressé de 4 % par rapport à 2021, 1 050 véhicules ont été mis en fourrière contre 1 001 en 2021. Le chiffre d'affaires global cumulé au 30 septembre est de 1,9 M€, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2021 sur la même période. Comme à chaque conseil d'administration est remis le tableau récapitulatif des abonnements parc par parc avec tous types d'abonnements. Ce tableau permet de suivre chaque catégorie d'abonné. Sont joints également les tableaux qui recensent les enlèvements des véhicules sur la Métropole par commune.

M. le président précise qu'il serait intéressant à la fin de l'année 2022 de suivre de près la fréquentation sur St Jean et la répartition entre parkings. La situation en 2019 n'était pas tout à fait la même qu'aujourd'hui car des habitudes différentes ont été prises. Des automobilistes stationnent sur Paludate St Jean pour des arrivées et des sorties plus faciles. Il faudrait voir y compris avec les concurrents de la Régie comment le stationnement se fait autour de la gare sachant que la navette Air France a été supprimée.

Mme de FRANÇOIS indique que certains abonnés résidents ne peuvent stationner quand le parking est complet. Il paraît qu'ils n'ont pas de place réservée. Si le parking est complet, il faut qu'ils stationnent ailleurs. Est-ce que cela est vrai ?

M. ANDREOTTI répond que cette affirmation est exceptionnellement vraie. Cela est vrai par exemple pour la fête de la musique où le parking Pey-Berland est très demandé et passé une certaine heure, ce parking est complet. En effet, un abonné bénéficie d'un tarif préférentiel mais n'a pas de place réservée a contrario d'un amodié qui paie sa place 50 % plus cher et qui a toujours une place de stationnement. Dans les faits, il est rare qu'un abonné ne puisse pas stationner, ce sont des situations exceptionnelles.

Mme de FRANÇOIS indique que c'est arrivé à une abonnée à 2 reprises sur le parking Victor Hugo et elle ne comprend pas car cela ne lui a pas été précisé lors de la souscription de son abonnement. Elle paie sa place et il faut qu'en plus, elle paie son stationnement ailleurs.

M. ANDREOTTI répond que le contrat spécifie qu'un abonné bénéficie d'un tarif préférentiel mais qu'il ne lui ait pas garanti une place. Sur Victor Hugo, les abonnés aiment beaucoup aller sur le niveau -1 mieux sécurisé sachant qu'ils peuvent stationner sur les niveaux supérieurs mais ils n'aiment pas faire le tour car ce parking n'est pas très bien fréquenté de jour comme de nuit et ils estiment que la sécurisation des autres niveaux n'est pas forcément garantie.

Mme de FRANÇOIS pense que cet abonné n'a pas pu stationner car il n'y avait plus de place.

M. le président ajoute que c'est la même chose pour les abonnés TBM qui arrivent dans le parc relais et quand celui-ci est complet, ils ne peuvent pas se garer. Quant au règlement, malheureusement, personne ne le lit. Il arrive fréquemment sur St Jean que le parking soit fermé sauf pour les abonnés.

M. DARTIGUELONGUE précise que cette situation n'est pas exceptionnelle. Cela arrive toutes les semaines notamment les week-ends sur les parkings Pey-Berland, Victor Hugo et allées de Chartres.

M. SAUVAGE ajoute que lorsque le parking est complet, il n'est pas possible de continuer à accepter des clients.

M. DARTIGUELONGUE ajoute qu'il a été dit que cette situation était exceptionnelle.

M. LEVY indique qu'à l'époque, une dizaine de places pour les abonnés étaient gardées, aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

M. ANDREOTTI répond que les places sont gardées pour les amodiés.

M. LEVY indique que sur St Jean, il y a beaucoup plus d'abonnés qu'avant. C'est peut-être moins intéressant pour le chiffre d'affaires d'avoir des abonnés plutôt que des horaires.

M. ANDREOTTI répond par l'affirmative mais quand il y a des vides, il vaut mieux avoir des abonnés. Jusqu'en 2019, il n'y avait pas d'abonné sur St Jean. Est-ce que les vides constatés quotidiennement doivent être laissés vacants ou plutôt délivrer des abonnements ?

M. LEVY indique qu'il faudrait peut-être déplacer les abonnés vers un autre parking car le parking St Jean recommence à tourner correctement.

M. ANDREOTTI répond que METPARK est un service public et que demain, si ces abonnés sont déplacés sur Amédée St Germain ou sur Paludate St Jean, certains clients risquent de dire que le service proposé n'est plus le même mais c'est une bonne remarque.

M. LEVY précise que les abonnés devraient stationner sur Paludate St Jean.

M. le président répond que c'est une bonne idée.

M. ANDREOTTI ajoute que dans le secteur du parking Paludate St Jean, tous les projets immobiliers en cours viennent souscrire des amodiations sur ce parking. Il sera quasiment plein dans les mois à venir.

M. le président précise que le parking Grand Parc est souvent complet alors qu'au départ, sa fréquentation était faible. Il faut du temps pour que les habitudes se prennent. L'objectif du conseil d'administration est de suivre les évolutions.

Info/2022/06/02 : information sur les marchés publics passés par le directeur général

Mme GOULAY indique que, depuis le dernier conseil d'administration, 118 bons de commande ont été passés pour le SPIC, 12 pour le SPA, 3 marchés à procédures adaptées et 5 avenants ont été signés. Elle tient à souligner un fait marquant qui est la mise en œuvre de la faculté de modification des clauses financières obtenue par le Conseil d'Etat pour tenir compte des bouleversements des conditions économiques dans l'exécution des marchés qui forçaient à résilier les marchés plutôt que de les modifier.

Info/2022/06/03 : information sur le déroulement des travaux

M. SEGUIN précise que quelques photos sont projetées dont quelque unes du parking Amédée St Germain phase 1 qui vient d'être livré avec un système de guidage à la place. Ce parking va vite se remplir avec l'arrivée de la CDC prochainement. Quelques réserves de réception restent à traiter qui doivent être levées contractuellement par le promoteur d'ici la fin du mois de janvier 2023. Il y a d'autres photos sur la phase 2 dont le chantier est en cours.

M. ANDREOTTI indique que la 1^{ère} phase est de 302 places et la 2^{ème} sera de 333 places.

M. SEGUIN précise que la capacité totale du parking sera de 635 places. La livraison de la 2^{ème} phase est prévue au 4^{ème} trimestre 2023.

M. LEVY demande si les leds verts indiquent les places libres ?

M. SEGUIN répond que lorsqu'un véhicule occupe une place, la lumière verte s'éteint au profit d'une lumière rouge.

M. LEVY demande si, lorsqu'il y a 3 places les unes à côté des autres et 2 places occupées, le led reste au vert ?

M. ANDREOTTI précise que la caméra prend entre 2 et 4 places et si dans la zone, une place est libre, la lumière reste verte.

M. SEGUIN indique que les travaux d'étanchéité du toit terrasse du parking centre commercial Mériadeck sont en cours, les délais sont respectés. La fin des travaux est prévue pour mai 2023. La moitié de la zone a été réalisée. La CAO s'est réunie la semaine dernière pour désigner l'attributaire du MGP (marché global de performance) portant sur la rénovation de 4 parcs : Gambetta, Pey-Berland, Cité Mondiale et Porte de Bordeaux. Le candidat retenu est GTM. Ce projet est assez ambitieux architecturalement sur le parking Gambetta car il est prévu de créer notamment une rampe d'accès aux mobilités douces avec une grande part de végétalisation qui nécessitera des autorisations d'urbanisme que l'équipe retenue a sollicité. C'est un projet important dont les études vont démarrer dès la signature du marché début décembre afin de commencer les travaux en juin 2023 et se termineront en juin-juillet 2024 pour le parking Gambetta.

M. ANDREOTTI précise que d'autres photos seront projetées lors de la présentation de la délibération portant sur le MGP.

M. PAPADATO précise avoir découvert l'appel d'offres et le projet présente une belle rampe d'accès. La difficulté c'est de savoir si ce sera accepté. Ce projet est très intéressant par contre, il émet une petite déception car l'offre retenue propose un espace de 40 vélos. Il est un peu déçu par cette proposition et est-ce que cela pourra évoluer dans le temps ? Mais peut-être que non car certainement que le plan financier devait intégrer 40 vélos. Il s'interroge sur les appels d'offres car précédemment la société SENGES qui avait gagné l'appel d'offres contre les triporteurs bordelais et qui avait promis de la mobilité durable mais se déplace avec des véhicules électriques. Cette société avait été retenue au détriment des triporteurs bordelais. Il ne sait pas comment l'appel d'offres a été lancé. Pourquoi METPARK n'a pas donné un cadre en demandant une capacité plus importante de local à vélos ? C'est une belle rampe d'accès pour les vélos mais au final, il y aura peu d'utilisateurs. Le projet est très joli mais en terme de quantité, ce projet ne répond pas aux attentes des bordelais.

M. ANDREOTTI répond que c'est un marché global de performance, c'était donc aux candidats de faire des propositions dans tous les domaines que ce soit en terme de confort d'usage, de services apportés, de mobilités douces. Chaque candidat a proposé dans chacun des 4 parkings une capacité des espaces vélos. METPARK n'a pas imposé un niveau de mobilités douces. Aujourd'hui, Gambetta ne peut pas accueillir de vélos car le petit espace actuel n'est pas accessible par la trémie véhicules ni par l'ascenseur. En 2024, ce parking deviendra accessible. Une crainte légitime a été émise sur la capacité de l'espace vélos mais rien n'empêche la Régie de demander dans le programme de revoir cette capacité et de transformer par exemple 3 emplacements VL en places 2 roues. Il faut retenir que vont être créés un local mobilités douces et un accès vélos avec des services. La Régie crée un véritable local mobilités douces sur le parking Gambetta et un accès aux vélos. Ce parking sera traité en premier dans le cadre du MGP et servira de test. Après 6 mois de vie, d'éventuels ajustements pourront être apportés sur les 3 autres parkings. S'il y avait une très forte demande suite à la réalisation d'un tel projet dans le domaine de la mobilité douce, la Régie s'adaptera très rapidement pour proposer quelque chose d'ambitieux.

M. le président ajoute que ce qui est important dans ce projet c'est la création de l'accès. Autant il ne pourra être ajouté de véhicules motorisés supplémentaires car il n'est pas créé de niveau supplémentaire mais pour les vélos, l'espace pourra être agrandi en supprimant des places VL mais sans la rampe, l'espace vélos n'existe pas. Cette rampe paysager s'intègre bien dans cet environnement urbain. Il faut aller dans ce sens et si ça marche bien, l'espace vélos pourra être agrandi sans aucune difficulté. L'espace mobilités douces pourra également offrir d'autres services comme le gonflage, les réparations.

Mme de FRANÇOIS indique que, comme l'a dit M. le président, il sera toujours possible de supprimer 1 ou 2 places VL. Elle souhaite souligner l'énorme travail réalisé par les services de la Régie sur 2 ans et l'ergonomie de ce parking avec la circulation des piétons, les voitures et les vélos. Le candidat retenu présente un projet qui répond à l'ensemble des usagers.

M. PAPADATO remercie M. le directeur général pour sa réponse. Il espère qu'il y aura une extension de l'espace vélos. C'est un très bon projet, très urbain qui s'intègre très bien sur le square des Commandos de France.

M. SEGUIN indique que pour ce qui est du local mobilités douces de 8 mai 45, les études de projet sont en cours mais la Régie a reçu un avis défavorable de l'ABF sur la couleur des menuiseries rue Jean Fleuret qui sont de couleur orange car ils souhaitent une teinte cuivrée sur la façade.

M. le président fait remarquer que pendant des années il y avait sur le passage piétons un superbe logo de Bordeaux Métropole vert et orange.

M. SEGUIN répond que METPARK est obligée de redéposer un dossier complet pour le changement de couleur.

M. ANDREOTTI précise que les atermoiements administratifs sur ce dossier ont fait perdre à la Régie 6 à 8 mois. Le club UNESCO a refusé l'entrée des vélos cours du Maréchal Juin. Ensuite, il faut changer la couleur. Les services métropolitains n'ont pas donné un avis favorable à ce projet. Il espérait inaugurer cet espace en décembre 2022, il le sera à l'automne 2023 mais en étant très optimiste. Il sollicite les uns et les autres, les élus et les fonctionnaires, pour que ce dossier avance car il est la tête de proue de la mobilité douce de METPARK. C'est un projet ambitieux car il est prévu sur cet espace 250 emplacements pour les vélos, les vélos cargos, les trottinettes. 28 places VL seront supprimées pour cet espace. La Régie est confrontée à des tracasseries administratives qui font perdre beaucoup de temps.

M. PAPADATO approuve ce que vient de dire M. ANDREOTTI. Cela fait 2 ans que la Régie essaie de faire sortir cette belle vitrine METPARK mais il y a des tracasseries administratives qui empêchent l'aboutissement de l'opération qui est très attendue par les bordelais et par les élus de Bordeaux. Tout ceci est regrettable et il espère que ce dossier pourra enfin être bouclé.

M. ANDREOTTI indique que les nouvelles enseignes Mc Donald's et Fitness Park implantées en face de l'entrée piéton de Auchan ont eu beaucoup moins de difficulté pour apposer leurs enseignes de toutes les couleurs.

M. le président indique qu'il est très difficile de contrer un avis de l'ABF qui est souverain comme l'UNESCO mais quand il entend que les services de Bordeaux Métropole ne facilitent pas les choses... Il invite Mme de François et M. PAPADATO à intervenir auprès du président de Bordeaux Métropole pour faire avancer ce dossier. Quelquefois les services métropolitains sont plus tatillons que les autres.

M. SEGUIN précise que l'accès du cours Maréchal Juin a été fermé aux voitures et le test est concluant car il n'y a pas de baisse significative de fréquentation. Des études de locaux mobilités douces vont être lancées sur les parkings Front du Médoc et Pey-Berland. Les travaux de peinture des sols et des murs du rez-de-chaussée de Front du Médoc vont s'achever à la fin du mois. La signalétique va également être reprise.

M. ANDREOTTI ajoute que ce sont les mêmes travaux qui ont été réalisés sur Pey-Berland.

M. SEGUIN indique que le relamping sur Bègles les Sècheries va démarrer pour un investissement de 70 000 €, ce qui va permettre de faire des économies d'énergie.

Info/2022/06/04 : campagne de communication menée en septembre 2022

Mme CROUZILLE indique que depuis 2 ans, la Régie mène chaque année une campagne de communication particulièrement retentissante dans les médias pour faire connaître ses parkings en tant que facilitateurs d'accès aux principaux centres d'activité de la Métropole grâce au réseau de parkings de METPARK. La rentrée 2022 a été l'occasion de faire parler d'elle avec une campagne 100 % digitale et locale au moment où la mobilité est au cœur des attentes et que les usagers sont captifs et intéressés. L'objectif de METPARK reste toujours la diffusion de son image de marque avec pour cible principale les métropolitains et les habitants des villes intermédiaires. Cette campagne a duré 15 jours, du 1^{er} au 15 septembre, pour un budget de 30 000 € d'achats d'espaces. La campagne a joué sur les lieux iconiques et touristiques de Bordeaux. Ce sont les parkings qui prouvent la facilité d'accès aux lieux grâce au réseau de parkings. Cette campagne a été 100 % digitale avec de l'affichage en gare, du display IAB, c'est-à-dire des encarts publicitaires sur des sites internet. Les parkings étaient également visibles avec une pastille avec le logo METPARK sur Waze. Cette campagne a généré plus de 10,7 millions de contact. C'est une campagne très réussie. Au niveau de l'affichage en gare, il a été cumulé plus de 2 millions d'occasions de voir, c'est-à-dire le nombre de diffusions de l'image animée. En terme d'audience, il a été cumulé plus de 165 000 passages. La campagne display a généré 1,8 millions d'impressions et 4 265 clics vers le site internet. La campagne Waze a généré 2 000 896 impressions et 1 358 clics et le canal social media 4 910 235 impressions et 4 025 clics. Cette campagne sera réitérée chaque année en plus des actions de communication quotidiennement menées par le service communication.

M. le président félicite le service communication pour cette campagne dont les chiffres sont impressionnants. Il a effectivement vu cette campagne sur Waze. L'image de la Régie METPARK change à une vitesse phénoménale et c'est bien car METPARK n'est plus le seul opérateur sur l'agglomération. Il y a effectivement des concurrents qui ont des niveaux élevés et la Régie se doit de se moderniser et de montrer que les parkings de la Régie sont attrayants. Dans ce monde de communication, il faut utiliser ces médias.

M. LEVY ajoute que METPARK est une régie, un service public et non pas une société privée.

M. le président répond qu'avant la Régie était toute seule mais aujourd'hui, ce n'est plus le cas notamment sur le quartier de la gare St Jean ; désormais, il y a d'autres opérateurs dans ce secteur. Si METPARK veut continuer à être la meilleure et à proposer le même service, la performance pour le service public n'est pas un gros mot. L'utilisateur et le client ont droit aux mêmes services et la communication fait partie de l'image. Il précise accorder beaucoup d'importance au service public mais performant.

Info/2022/06/05 : liste des partenariats sportifs 2022/2023

Mme CROUZILLE précise que la Régie en tant qu'acteur local de la mobilité et du stationnement continue de s'associer à des clubs sportifs, 2 clubs masculins et 2 féminins. C'est un engagement important pour la Régie qui souhaite valoriser la place de la femme dans le sport. Pour la 4^{ème} année consécutive, METPARK est partenaire de l'emblématique club de l'UBB. Les Boxers de Bordeaux, club de hockey masculin et le club de basket féminin, Ambitions Girondines, sont partenaires de la Régie pour la 2^{ème} saison. Le club Burdis, club de volley féminin de Bordeaux/Mérignac est partenaire pour la 1^{ère} année. Les partenariats sportifs représentent une grande source de visibilité pour la Régie car ils développent l'image de METPARK grâce au logo sur les maillots, sur les panneaux publicitaires ainsi que sur des clips. La proximité des clubs, comme les Boxers de Bordeaux et les Burdis avec les parkings 8 mai 45 et Victor Hugo permet aussi à METPARK d'augmenter son nombre d'utilisateurs les soirs de match.

M. DARTIGUELONGUE demande si les JSA font toujours partie des partenaires de la Régie ?

M. ANDREOTTI répond que l'année passée, il y avait 4 clubs sportifs dont 3 masculins et 1 féminin. Il a été décidé de mettre fin au partenariat avec les JSA et sur le même site de miser sur le partenariat avec les Burdis.

Mme CROUZILLE propose de diffuser une vidéo.

M. ANDREOTTI ajoute que les vidéos pourront être adressées aux administrateurs. Il tient à remercier Morgane pour les vidéos qui ont mobilisé des salariés de METPARK et pas que des salariés du service communication.

Info/2022/06/06 : jugement dans le contentieux avec la société Aborah

Mme LOURENÇO indique que la société Aborah a été déboutée en 1^{ère} et 2^{ème} instance. Elle s'est ensuite pourvue en cassation devant le conseil d'Etat qui a refusé par décision du 14 octobre 2022 l'admission du pourvoi devant sa section du contentieux pour absence de moyens sérieux et ainsi a permis de solder ce dossier ouvert il y a plus de 4 ans et d'accréditer donc la position de METPARK.

M. ANDREOTTI précise que la société Aborah était l'ancien prestataire informatique de la Régie jusqu'en 2017. C'est un vieux contentieux.

Info/2022/06/07 : jugement dans le contentieux avec la société ONEO

Mme LOURENÇO indique que la société ONEO, entreprise de nettoyage de véhicules, a saisi le tribunal de commerce aux fins d'assigner la Régie en tant que nouvel exploitant du parking des Grands Hommes. Cette société sollicitait la condamnation de METPARK au paiement d'une indemnité de 80 000 € au titre d'un prétendu préjudice pour éviction irrégulière et à défaut au paiement d'une indemnité de 70 283 € au titre d'une prétendue rupture brutale des relations contractuelles. Le tribunal de commerce a tout refusé et a condamné cette société au paiement d'une indemnité procédurale de 2 500 € à METPARK.

Info/2022/06/08 : actualisation du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)

M. ANDREOTTI précise que ces 2 informations portant sur des sujets RH importants ont fait l'objet d'une présentation en CSE.

Mme LEPARMENTIER indique que la Régie est engagée dans une démarche de prévention et a souhaité se faire accompagner par un cabinet externe pour actualiser le DUERP. Le cabinet TASSARD a été choisi pour réaliser cette mission. Les entretiens ont débuté et l'analyse des situations de travail sont en cours. Une quarantaine de salariés sera entendue sur l'ensemble des postes de la Régie. Ce diagnostic détaillé auquel sont exposés les salariés de la Régie ainsi que les plans d'action ensuite retenus permettront l'actualisation du DUERP grâce à un outil de suivi dématérialisé adapté. Il y aura ensuite une restitution au CSE ainsi qu'en conseil d'administration. La finalisation de ce travail est envisagée fin janvier 2023.

Info/2022/06/09 : étude sur l'absentéisme

Mme LEPARMENTIER indique que depuis de nombreuses années le niveau d'absentéisme très élevé impacte fortement l'économie et le fonctionnement de la Régie, son organisation et son image. METPARK a décidé de se faire accompagner par un cabinet extérieur qui sera chargé de formuler des préconisations préventives et incitatives pour diminuer le taux d'absentéisme structurellement et historiquement élevé. L'objectif de cet audit est de déterminer, d'objectiver et de cartographier l'absentéisme et ses causes sous-jacentes. Après mise en concurrence, le cabinet COREO a été retenu pour mener cette étude actuellement en cours. Ce dernier a déjà interviewé 7 salariés appartenant à des catégories et services différents. La démarche et les travaux ont été présentés lors des 2 derniers CSE. La restitution de cette étude est prévue en janvier 2023.

M. ESCOTS pense qu'un lien doit être fait entre les 2 dossiers car l'absentéisme peut être une cause de risques psychosociaux. Ce travail d'absentéisme est à intégrer dans le DUERP.

Mme LEPARMENTIER répond que les 2 audits ont lieu en même temps et sont évoqués en CSE régulièrement.

M. ANDREOTTI ajoute que les difficultés qui peuvent apparaître sur le DUERP ont des impacts positifs ou négatifs sur l'absentéisme. Ces 2 audits sont menés en même temps.

Mme LEPARMENTIER ajoute que l'objectif est d'avoir début d'année prochaine le retour sur ces 2 audits et d'intégrer les éléments sur l'absentéisme dans le DUERP.

M. le président précise que c'est pour cela qu'ils ont été présentés concomitamment.

Affaire 2022/06/02 : convention de partenariat avec le salon du livre ancien

Mme LOURENÇO indique que cette convention de partenariat porte sur la 24^{ème} édition de ce salon qui se déroulera les 14 et 15 janvier 2023 organisé par l'association ALAM (Amis du Livre Ancien et Moderne). Cette convention est un échange de visibilité pour la Régie qui offre le stationnement à 3 véhicules dans le parking Grands Hommes lors de ce salon. Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer la convention de partenariat.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/06/02P

Affaire 2022/06/03P : marché 2021TVX014 : marché global de performance pour la rénovation de 4 parcs : autorisation de signature

M. ANDREOTTI souhaite, comme l'a fait Mme de FRANÇOIS, remercier les services de la commande publique et de la direction technique qui ont été fortement mobilisés sur ce dossier pendant 2 ans. C'est le plus gros dossier de la Régie depuis sa création (25 M€) et qui a nécessité 2 ans de procédure avec 2 oraux. Ce dossier représente plus de 2 000 pages. Un grand merci aux équipes de la Régie.

Mme GOULAY indique que, comme l'a évoqué M. SEGUIN tout à l'heure, le MGP (marché global de performance) porte sur la rénovation de 4 parcs : Gambetta, Porte de Bordeaux, Cité Mondiale et République. Ce marché a été passé selon la procédure avec négociation qui prévoit 2 phases successives: candidature et offre. 5 candidatures ont été déposées et 3 candidats ont été retenus: MAS, GTM et EIFFAGE. La phase de négociation s'est déroulée du 30 juin au 22 juillet. Chaque candidat a été reçu 2 fois sur 1 journée. L'enveloppe prévisionnelle de 19 380 000 € prévue au départ a été revue pour prendre en compte la hausse des matières premières et des compléments de programme issus des conclusions des rapports relatifs à la sécurité incendie et à la présence d'amiante.

La nouvelle enveloppe s'élève à 23 450 000 € H.T, soit 23 000 000 € H.T pour la conception-réalisation et 450 000 € pour la maintenance. Il a été demandé aux entreprises de chiffrer des prestations en option comme les bâches à eau pour l'installation de sprinklage, la peinture des plafonds, la tenue au feu de la structure et l'installation de la 4G. 3 options sur 4 ont été retenues pour l'analyse des offres. Le montant des options se cumule avec l'offre de base et l'avantage de l'option c'est qu'elle pourra être retenue en cours d'exécution en fonction des études préalables. Les offres ont été présentées à la commission d'appel d'offres le 10 novembre dernier qui a retenu la proposition de l'entreprise GTM pour une offre de base de 22 693 800,01 € H.T, pour une offre de base avec options de 24 185 765,16 € H.T et un coût de maintenance de 459 926,84 € H.T, soit un montant total notifié avec options de 24 645 692 € H.T, soit un peu au-dessus de l'évaluation. La durée totale du marché

est de 100 mois, soit 52 mois pour la conception-réalisation des 4 parcs et 48 mois pour la maintenance pour chaque parc.

M. ANDREOTTI souhaite avant que le conseil d'administration délibère sur cette affaire présenter quelques photos complémentaires de l'offre du candidat retenu et notamment le projet Gambetta. Le local mobilités douces proposera un atelier de gonflage, de réparation. Il y a un effort de recyclage des vieux matériaux notamment du sprinklage qui vont être démontés et vont servir de barrière.

M. SEGUIN ajoute que les locaux vélos vont être aménagés selon la charte graphique et le concept du maître d'œuvre retenu pour le local mobilités douces de 8 mai 45 afin d'avoir une homogénéité de tous les espaces vélos.

M. ANDREOTTI indique qu'il sera proposé des activités différentes dans les parkings dont « la ruche qui dit oui » qui est une AMAP qui pourra être accueillie ainsi que par exemple des recycleries. Ces services pourront apporter une plus-value pour les usagers. C'est une mission de service public qui est confiée à la Régie. Si des administrateurs souhaitent avoir des photos complémentaires, elles pourront leur être adressées.

M. le président ajoute qu'au nom du conseil d'administration, il remercie tout le travail réalisé par les services de la Régie ainsi que les entreprises qui ont bien voulu répondre. Il remercie également la commission d'appel d'offres d'avoir bien travaillé sur ce choix. Maintenant, il faut tout mettre en œuvre et c'est bien d'avoir prévu les 48 mois de maintenance, ce qui est non négligeable car ce sont souvent des coûts induits. Une fois que ces 4 parcs seront rénovés, il y aura des candidats pour les autres. Il faut proposer des services nouveaux notamment des casiers pour venir récupérer des courses par exemple. Il est persuadé que la rampe qui sera créée sur le square des Commandos de France servira également pour les piétons qui préfèrent utiliser les escaliers plutôt que les ascenseurs. C'est un beau dossier qui mobilisera les finances de la Régie pendant quelques années.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/06/03P

Affaire 2022/06/04P : marché 2022TICO35 fourniture de liaisons VPN-MPLS : autorisation de lancement et de signature

Mme GOULAY indique que le marché actuel de fourniture de liaison ADSL, SDSL et fibre optique confié à l'entreprise ADISTA notifié le 01/01/2019 arrive à échéance le 31/01/2023. Ce marché a pour objet l'équipement de ce type de connexion sur tous les parcs pour un montant maximum de 1,3 M€ HT. Ce budget a été sous consommé en raison du décalage des dates de mises en service des sites ayant entraîné un démarrage tardif des abonnements. Ce décalage est dû à la pandémie de la Covid-19 et à des travaux supplémentaires de voirie et d'infrastructure. A ce jour, le déploiement des sites est en cours d'achèvement et une seconde phase de stabilisation/sécurisation doit être menée sur l'ensemble du périmètre. Afin d'achever ces prestations et alors même qu'il est techniquement inapproprié et financièrement coûteux d'opérer le changement complet de ces équipements sans risque de mise à l'arrêt des parcs, il y a lieu de conclure un marché sans publicité et sans mise en concurrence avec la société ADISTA, conformément à l'article R. 2122-3-2 du code de la commande publique. Les équipements n'appartiennent pas à la Régie et s'il devait y avoir un changement de prestataire, les parkings risqueraient

d'être à l'arrêt. Ce marché prend la forme d'un accord-cadre exécuté à bons de commande dans la limite d'un montant maximum de 550 000 € HT sur une durée de 23 mois. Aussi, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à lancer la passation de ce marché et à le signer.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/06/04P

Affaire 2022/06/05P : convention tripartite relative à la gratuité partielle de stationnement accordée sur le parking centre commercial Mériadeck : avenant n° 1

Mme LOURENÇO indique que, suite à la signature de la nouvelle convention depuis le 1^{er} avril 2022 avec la SCI du centre commercial Bordeaux Préfecture et la société Auchan, il convient de signer l'avenant n° 1 qui permet de clarifier un élément financier de la convention et ainsi une bonne exécution de part et d'autre. Aussi, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer l'avenant n° 1.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/06/05P

Affaire 2022/06/06P : défense des intérêts de la Régie pour le contentieux CARTA, amodiataire du parking des Sècheries

M. ANDREOTTI souhaite rappeler, comme cela a déjà été fait à plusieurs reprises lors de cette assemblée, que l'association du quartier des Sècheries a déjà attaqué à 2 reprises la Régie et a été déboutée. Cette association est constituée de 80 amodiataires sur un peu plus de 400 que compte ce parking. Depuis plus de 6 mois, un représentant de cette association se déclare chaque mois et attaque la Régie au contentieux au tribunal administratif. Cela semble être une stratégie mise en place. METPARK va répondre une fois de plus à ces mises en contentieux.

Mme LOURENÇO précise que c'est le 4^{ème} amodiataire qui dépose une requête devant le tribunal administratif demandant l'annulation de son contrat d'amodiation alors qu'il en a accepté les termes en le signant.

M. le président indique que lorsqu'un contrat est signé, il est signé et précise qu'il ne sera jamais mis à l'ordre du jour du conseil d'administration une délibération qui serait contraire à ce que la Chambre Régionale des Comptes a demandé à METPARK.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/06/06P

Affaire 2022/06/07P : avenant à la convention du 15 juillet 2021 relative à l'exploitation du parking Bergonié

Mme LOURENÇO précise que cet avenant vient prolonger les effets de la convention du 15 juillet 2021 pour une durée de 3 ans. La convention initialement signée visait à harmoniser les usages du parking par les différents utilisateurs et de mutualiser la gestion de ses équipements. Aussi, il est demandé aux membres du conseil

d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer l'avenant n° 1.

M. le président ajoute que c'est important il y a une dimension un peu humaine sur ce lieu.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/06/07P

Affaire 2022/06/01F : convention financière entre Bordeaux Métropole et METPARK : subvention d'équilibre

Mme BORDIN-MORA indique qu'il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver une convention financière établie entre Bordeaux Métropole et le SPA concernant une subvention d'équilibre d'un montant de 491 181 € pour l'année 2022, telle qu'inscrite au budget primitif 2022. Cette convention a été annexée à la délibération et a été votée en conseil métropolitain le 30 septembre 2022.

M. le président ajoute que cela fait partie des discussions qui ont eu lieu au sein de cette instance. Pour des raisons de déport car les élus ne peuvent être juge et partie, un certain nombre d'élus n'ont pas participé au vote au sein du conseil métropolitain pour cette délibération.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/06/01F

M. ANDREOTTI rappelle que la soirée de Noël de la Régie se déroulera le 16 décembre à laquelle les administrateurs ont été conviés et le 17 novembre à 16 H 30 a lieu l'inauguration du parking Amédée St Germain.

Fin de la séance à 18 H 25



PREFECTURE
DE LA GIRONDE

21 DEC. 2022

Bureau du courrier